

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 22 (1877)  
**Heft:** 15

**Buchbesprechung:** Bibliographie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

6. Rapport de combat (relation de combat).
7. Attaque et défense d'un pont.
8. Etude et mise au net des extraits de théories.
9. Visite des dépôts du matériel ; démonstration des voitures de guerre.

Les adjudants suivront les cours de l'instruction générale. En outre ils auront des théories sur le service des rapports dans les corps de troupes combinés, sur la transmission des ordres et sur le service des adjudants dans les cantonnements, pendant la marche et le combat.

Lucerne, 17 mars 1877.

*L'instructeur en chef de l'infanterie : (signé) STOCKER.* — Approuvé par le Département militaire fédéral, le 31 mars 1877 : *(signé) SCHERER.*

L'inspection, qui a eu lieu les 8/10 juillet par le commandant de la II<sup>e</sup> division, a témoigné des bons résultats de cette école. Les examens, comme les travaux particuliers des officiers, mémoires et dessins, et les exercices pratiques ont donné en somme de très bons résultats, bien qu'il y eût de notables différences entre les élèves au point de vue de la connaissance du service réglementaire et de la culture intellectuelle.

---

### BIBLIOGRAPHIE

Annuaire pour les militaires suisses. Berne C. J. Wyss, libraire-éditeur. 1877.

Cette publication a l'intention sincère, croyons-nous, d'être utile aux officiers, sous-officiers et soldats de l'armée ; mais elle n'y réussit guère. Elle comprend, outre un exposé de la constitution fédérale et de notre organisation militaire, emprunté au livret de service, une sorte d'ordre de bataille des huit divisions, la répartition des troupes dans les arrondissements de recrutement et par cantons, plus un grand nombre de données de toute sorte, historiques, statistiques, militaires sur la population de la Suisse, le recrutement, le paiement de la taxe militaire, les visites sanitaires, les examens de recrues, les sociétés de tir, les blessés de la guerre 1870-71, enfin des notions de géographie et d'histoire de la Suisse, des indications sur les armées des autres Etats, un calendrier, etc. etc., qui ne brillent ni par leur choix, ni par leur coordination, ni par leur exactitude. On y constate en revanche de regrettables lacunes, comme, par exemple, le tableau de solde, les articles de guerre, l'état des contrôleurs d'armes, des brigadiers, des divisionnaires, etc. L'impression est fort négligée. Il y a des fautes grossières jusque dans les titres. Voir, par exemple, la page 49, où on lit « *table* règlementaire, » au lieu de « *taille*. »

Ce nouveau genre d'almanach se recommande cependant par son format, celui d'un carnet de poche avec des pages blanches et une carte de la Suisse suivant les arrondissements de recrutement. Nul doute qu'en émondant, complétant et rectifiant convenablement la matière, on ne pût arriver, par une nouvelle édition de cet annuaire, à une publication utile.

---

### CIRCULAIRES ET PIÈCES OFFICIELLES

Le Département militaire fédéral a composé comme suit les commissions d'experts chargées de s'assurer de l'aptitude au service militaire des chevaux dans la Suisse romande :

Pour le canton de Genève et les 1<sup>er</sup> et 2<sup>me</sup> arrondissements de recrutement du